

VD.

L. 21.344/2.

NOUVEAU TEXTE

*Coordinatrice*

Deuxième chambre.

-----

La demande d'avis introduite par le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de la Communauté française, le 19 novembre 1991, concernant un projet de décret "relatif à la formation continuée des membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et d'enseignement supérieur de type court et de type long" a été rayée du rôle le 22 juillet 1992.

-----